



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un pont sur le territoire
de la commune de Vernier

du 20 avril 1994

LE CONSEIL D'ÉTAT

- vu l'accord de la commune de Vernier du 25 mars 1994;
- vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;
- vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE

de donner le nom de:

CV 91707

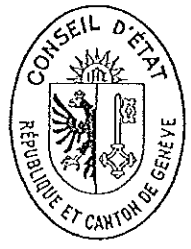
Pont de la Savonnerie (lieu-dit)

à l'ouvrage (OA 3727/415) de la route de Vernier qui enjambe l'autoroute RN 1a.

Cette disposition entre en vigueur le 1er août 1994.

Communiqué à ::

- Intérieur 3 ex.
- Finances 1 ex.
- Police 2 ex.
- Travaux 3 ex.
- Chancellerie 1 ex.
- Sautier 1 ex.
- OCP 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier
d'Etat: